

20230033

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 051-215105347-20230406-2023\_0033-AR



République Française  
Département De La Marne  
Commune de Tours sur Marne

ARRETE N° 2023\_0033  
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE DEPASSER  
RUE BERNARD

**Le Maire de la Commune de Tours Sur Marne**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,

**Vu** la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 25,

**Vu** le Code de la Route, article R 44, R 225 et R 225.1,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

**Vu** la demande de l'Entreprise CONSTRUCTEL PICARDIE de REMY 60190 en date du 28/03/2023,

Considérant que les travaux d'intervention sur chambres pour passage de cables "fibre Orange" sont prévus D19 au "18 Rue Bernard " à TOURS sur MARNE à partir du 12/04/2023,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 12 avril 2023 et jusqu'à la fin des travaux (normalement 15 jours) , le stationnement et le dépassement seront interdits à tous les véhicules légers et poids lourds afin de réaliser les travaux d'intervention sur chambres pour passage de cables "fibre Orange" D19 au "18 Rue Bernard " à TOURS sur MARNE, Le cheminement des piétons sera dévié par des panneaux. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

**ARTICLE 2 :** Toutes les mesures de signalisation et de sécurité seront prises et matérialisées par l'Entreprise CONSTRUCTEL PICARDIE de REMY 60190 .

**ARTICLE 3 :** Les contraventions éventuelles seront constatées par toute autorité de la Force Publique.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AY,
- L'entreprise CONSTRUCTEL PICARDIE de REMY 60190 ,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de Tours-sur-Marne,
- La CIP
- Archives.

Fait à Tours-Sur-Marne, le 06 avril 2023

Le Maire,  
JM GODRON

Le maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte

